



# VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20240705-VI-DEC-2024-146-AU  
Date de télétransmission : 05/07/2024  
Date de réception préfecture : 05/07/2024

## DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2024-146

**OBJET : Renouvellement du contrat d'hébergement du logiciel de gestion financière de la Ville d'Étampes.**

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°VI-DEL-2020-015 du 5 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

**VU** la délibération n°VI-DEL-2020-018 du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** la proposition de contrat faite par la société CIRIL Group,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville de renouveler le contrat d'hébergement du logiciel de gestion financière,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De renouveler le contrat d'hébergement des progiciels finances sur un serveur administré par CIRIL Group. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par période d'un an soit 4 ans.

**ARTICLE 2 :** Le montant du contrat est fixé à 8 176,89 € HT par an.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La société ORFÉOR,
- Service des Finances,

Fait à Etampes, le - 5 JUIL. 2024

Pour le Maire empêché,  
Jean-Michel JÔSSO  
gème Adjoint au Maire

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 05 JUIL. 2024

